

Pouvoir d'emprunt

Ce climat fiscal dépend, en partie, de la façon dont on juggle les dépenses. Après tout, l'inflation est une forme d'imposition qui ne profite à personne.

Une partie du dilemme qui se pose de nos jours réside dans le fait que certaines entreprises ont pris de l'expansion alors que le taux d'inflation était très élevé et elles doivent maintenant rembourser. Selon moi, nous devrions nous pencher sur tout le régime fiscal et sur la façon dont nous évaluons les inventaires et nous amortissons nos biens et commencer à rebâtir notre économie autour d'un régime fiscal bien défini sur lequel on peut se baser pour élaborer des plans financiers à long terme. Nous devrions agir plutôt que de nous contenter de belles paroles à la Chambre et d'après moi, nous en sommes capables.

La réforme consisterait en partie à s'engager à mettre en œuvre de meilleurs instruments de contrôle des dépenses et à réduire les emprunts. Il suffit de lire la presse quotidienne et le rapport annuel du Vérificateur général pour constater la gabegie, et il suffit d'examiner le gâchis en matière de contrôle des sociétés de la Couronne pour comprendre la difficulté à laquelle nous faisons face. Les emprunts massifs de ces dernières qui échappent dans la plupart des cas à l'examen du Parlement et à celui du gouvernement, représentent l'un de nos plus graves problèmes. La dette contingente du gouvernement augmente de façon spectaculaire parce qu'on ne peut pas exercer de droit de regard sur les dépenses en immobilisation et les dépenses d'exploitation des sociétés de la Couronne.

Tous ces emprunts contribuent à réduire le montant des capitaux qui pourraient servir au secteur privé à financer les dépenses en immobilisations nécessaires à la création d'emplois à long terme. Il y a, je le sais, des économistes qui diront que ces emprunts n'ont pas de répercussions aussi considérables. Il y a cependant un obstacle mental que nous devons surmonter, car il exerce un effet sur les gens du secteur privé lesquels surveillent de près les taux d'intérêt et le taux d'inflation. La demande incessante de capitaux de la part du gouvernement qui ne s'efforce pas suffisamment de réduire et de limiter ses dépenses va sûrement faire grimper les taux d'intérêt et faire réapparaître l'inflation.

Voici ce que faisait remarquer le C.D. Howe Research Institute en commentant récemment le budget:

Il est question dans le budget de réduire le déficit; cet engagement n'est pas bien convaincant.

Les Canadiens sont persuadés que le gouvernement fédéral est tout à fait velléitaire lorsqu'il parle de réduire le déficit. Tant qu'ils ne seront pas convaincus du sérieux de cet engagement, on ne verra pas augmenter beaucoup les investissements de capitaux qui nous font tant défaut actuellement.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je livre aujourd'hui quelques réflexions sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire que le gouvernement sollicite dans le projet de loi C-151. De l'exercice judicieux du pouvoir d'autorisation dépend la survie du Parlement. Mais par quelle autorité, selon les traditions de notre pays et celles des autres démocraties représentatives du monde libre, les dépenses doivent-elles être approuvées et les lois adoptées? Est-ce au moyen de décrets adoptés par le cabinet dans sa tour d'ivoire? Non, monsieur le Président. Il faut que les représentants élus par les citoyens en discutent ici, aux Communes, où les décisions se prennent en vue de protéger les intérêts bien compris des

Canadiens. Ces décisions ne doivent absolument pas se prendre dans l'intérêt étroit du parti au pouvoir.

• (1600)

Combien d'exemples flagrants de manœuvres politiques n'avons-nous pas eus à la Chambre alors qu'il eût fallu négocier directement sur ces questions importantes de pouvoir d'emprunt et d'approbation des dépenses. Je me demande si un directeur de banque qui se respecte prêterait de l'argent sans avoir une bonne idée de ce à quoi il servira et de la façon dont il sera remboursé? Bien sûr que non. Pourtant, le ministre des Finances (M. Lalonde) refuse de révéler pourquoi un milliard et demi de son déficit prévu est inexplicable. Pour quelles éventualités demande-t-il 14.7 milliards alors que les besoins réels sont de 10.7 milliards? Est-il raisonnable de mettre subrepticement de côté quatre milliards pour des besoins qui ne sont pas encore établis? Et les responsabilités à l'égard du Parlement? Et les responsabilités à l'égard des Canadiens? Je crois que c'est se moquer des traditions parlementaires.

Certains ministres du cabinet qui refusent de commenter les allégations de scandale dans les grandes sociétés de la Couronne invoquent les traditions. Pourtant, leur collègue, le ministre des Finances, a continuellement enfreint les traditions de la Chambre. Il a notamment fait fi des traditions en refusant de démissionner à la suite de la fuite budgétaire et maintenant en publiant des chiffres budgétaires qui ne font pas le compte exact et des estimations beaucoup trop élevées quant au montant des emprunts.

Monsieur le Président, je crois que les Canadiens sont fatigués de cette comédie. Le navire de l'État va à la dérive parce qu'il y a trop longtemps que le gouvernement fait tout à rebours. Pourquoi ne pas procéder dans l'ordre et nous dire exactement comment cet argent sera dépensé avant de demander des capitaux par mesure de précaution dans la gestion des finances du ménage, comme l'a si bien déclaré un jour le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove). Toutes les ménagères canadiennes vous diront qu'elles n'arriveraient jamais à joindre les deux bouts si elles géraient leurs finances d'une façon analogue.

Il y a deux mois, le gouvernement est venu demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire d'environ 19 milliards de dollars par le biais du projet de loi C-143. Nous nous souvenons de certaines vagues observations sur les pressions exercées actuellement sur le Trésor public par le remboursement des impôts sur le revenu versés et par d'autres besoins inattendus, paraît-il. Nous sommes saisis d'un projet de loi analogue et nous, les députés de l'opposition, nous nous demandons toujours comment l'argent demandé sera dépensé. Je dois admettre que le budget nous a donné quelques indices sur la façon dont l'argent des contribuables sera dépensé durant les prochaines années. Nous n'avons aucun doute sur l'affectation d'une certaine somme de 200 millions de dollars. On pourrait en fait considérer cette affectation comme une mesure de relance visant à maintenir les niveaux d'emploi dans les postes importants du gouvernement. Nous savons que cette affectation a beaucoup aidé le ministre des Finances à conserver son emploi.

Le vrai thème du budget, ce n'est pas la relance; ce sont plutôt les dépenses. Étant passé maître dans l'art de dépenser l'argent des contribuables, le ministre ajoute tout simplement